



INSTITUT EUROPÉEN DES RELATIONS INTERNATIONALES

WORKING PAPER

12-2013

LA PENSÉE POLITIQUE DE MACHIAVEL DANS LA CONSTITUTION DE L'ÉTAT MODERNE

SOUVERAINETÉ, SÉCURITÉ ET DÉFENSE À L'ORIGINE DE LA REALPOLITIK

DISCOURS DE CLÔTURE

DE LA DIXIÈME ANNÉE DE L'ACADEMIA DIPLOMATICA EUROPAEA

25 JUIN 2013

Irnerio SEMINATORE

Président de l'Institut Européen des Relations Internationales

Directeur de l'Academia Diplomatica Europaea

Bruxelles

1-07-2013

© Institut Européen des Relations Internationales

Bruxelles, 1er Juillet 2013

Institut Européen des Relations Internationales

27/A, Boulevard Charlemagne

1000 – Bruxelles (Belgique) Tel. : +32.2.280.14.95 – Site Web : www.ieri.be

Citation : Irnerio SEMINATORE, “La pensée politique de Machiavel dans la constitution de l'État moderne – Discours de clôture de l'ADE10”, N° 12-2013, *IERI Working Papers*, Bruxelles, 2013

La pensée politique de Machiavel dans la constitution de l'État moderne

SOUVERAINETÉ, SÉCURITÉ ET DÉFENSE À L'ORIGINE DE LA REALPOLITIK

Discours De clôture de la dixième année de l'Academia Diplomatica Europaea

25 juin 2013

Irnerio SEMINATORE

Président de l'Institut Européen des Relations Internationales

Directeur de l'Academia Diplomatica Europaea

TABLE DES MATIÈRES

1. Machiavel, l'utopie et l'état moderne.....	2
2. La Sécularisation de la politique.....	3
3. Les «limites » de l'Europe.....	4
4. État et « société civile »	5
5. Le concept de légitimité.....	5

MACHIAVEL, L'UTOPIE ET L'ÉTAT MODERNE

La naissance de la pensée politique moderne, rationaliste et réaliste, porte le nom de Niccolò Machiavelli. Cette pensée reflète les mutations fondamentales qui transformèrent l'Europe du XVIe au XVIIIe siècle et qui ouvrirent des nouvelles perspectives à la manière par laquelle les hommes réfléchissent à la chose politique. Celle-ci est désormais une activité sécularisée inspirée par la logique des intérêts plutôt que par celle d'une vérité ou d'une valeur, métaphysique ou morale.

Elle marque l'émergence de l'État moderne, du réalisme politique et de la souveraineté absolue. Depuis Machiavel, la doctrine de l'État et la tradition du réalisme embrassent toute entière l'Histoire occidentale car elles font corps unique avec le concept moderne de souveraineté, comme soumission à une autorité absolue indivisible et inconditionnelle . C'est ce qu'on appellera plus tard la doctrine de la « Raison d'État », comme conception de la puissance internationale et interprétation calculée et rationnelle des intérêts nationaux.

La doctrine de Machiavel a un fondement idéologique et une justification prospective. Elle est empreinte de la force entraînant d'une utopie armée et de la séduction d'un dessein politique porté par le Sujet maître du politique, le Sujet Prince. Elle débouche enfin sur une théorie de la volonté et du pouvoir d'État. Or l'antinomie entre l'utopie et la *realpolitik* n'arrivera pas à résoudre le caractère irréconciliable de ces deux philosophies contradictoires, **l'utopie** comme quête idéaliste de nouveaux horizons politiques et la **Realpolitik**, comme rappel de la réversibilité des conquêtes humaines. En effet, toutes les révolutions se feront au nom de l'utopie et toutes les restaurations au nom du réalisme.

LA SÉCULARISATION DE LA POLITIQUE

Les historiens de la Renaissance, bien avant Machiavel, avaient parfaitement saisi la lente désagrégation de l'unité religieuse du Moyen Âge et l'émergence parallèle d'une forme de pensée séculière qui permit l'élaboration de la théorie de l'État moderne. En effet, en moins de deux siècles furent élaborés tous les concepts clés de la pensée politique occidentale : la souveraineté, l'État-Nation, l'Empire universel, le contrat politique, l'équilibre des forces, la « jalouse emulation », la théorie naturaliste du pouvoir et le caractère décisif de la force dans le règlement des affaires humaines. Partout en Europe, les ruptures dictées par la force s'imposèrent comme les facteurs diriments des hostilités et des antagonismes.

Depuis 1945, et après trois siècles de conflits, le réalisme politique et la doctrine de l'État-force n'apparaîtront plus aux Européens comme les régulateurs suprêmes des controverses internationales, supplantées désormais par la domination universelle du droit. A la dure réalité de la puissance se substituerait ainsi l'utopie d'un ordonnancement idéaliste des affaires internationales par la voie du compromis et par l'empire de la norme.

La dépolitisation des conflits fut justifiée par la croyance dans la législation collective de la communauté internationale. A côté de cet affaiblissement de la politique comme rivalité violente, se développèrent deux pratiques et deux philosophies réciproquement actives, celle émergente de « la société civile » et celle ancienne de la « légitimité ».

La première apparaît immédiatement comme une « frontière » sociologique de l'État régisseur, la deuxième comme une « contrainte » du caractère oligarchique voire monarchique de toute forme

de pouvoir. De surcroît, à côté d'une redéfinition de l'État actuel comme État post-moderne et post-national, une triple « limite » s'imposa à l'Europe . La première fut d'ordre historique, la deuxième d'ordre sociologique et la troisième d'ordre philosophique.

LES «LIMITES » DE L'EUROPE

La **première limite** porte sur la connaissance du présent et donc sur la conscience historique. Elle est focalisée sur le rôle de l'Europe dans le monde. Or ce rôle est appréhendé comme une coexistence hybride de sécularisation, de néo fonctionnalisme et de neutralisation des consciences. Il s'agit d'un amalgame complexe qui efface progressivement la conception de la politique comme engagement militant et foi combattante. Cette conscience du présent nous indique que nous vivons une période d'épuisement. En effet, l'Europe est devenue une puissance qui recherche une seule légitimité, celle du « status-quo ». Or cette conscience postule l'utopie d'un rebond, d'un réveil civilisationnel.

La **deuxième limite** porte sur le constat que la désacralisation et la laicisation absolues de l'esprit européen ont progressé dans la vie publique comme **dépolitisation**. Ce processus a fait penser à la neutralisation de l'existence, autrement dit la « paix universelle ».

La **troisième** est intrinsèquement liée à la deuxième. Il s'agit de l'illusion d'une harmonisation des intérêts. En ce sens, l'Europe incarne la revanche anti-machiavénienne d'une « utopie désarmée ». Historiquement, la neutralisation de la conscience européenne remonte au XIXème siècle, à l'apparition d'une neutralité générale, dont « l'État agnostique et laïc » est devenu l'expression emblématique. La **légitimité de l'État**, jadis régisseur, puis gouverneur et ensuite décideur, repose désormais sur son **agnosticisme moral**. Ainsi l'humanité européenne a accompli en cinq siècles une complète migration du terrain de la lutte vers le terrain du neutralisme et du champ de la foi et des guerres de religions vers les guerres nationales, puis économiques et pour finir, vers les luttes idéologiques.

Si bien que de nouvelles guerres s'annoncent, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, les « guerres weberiennes des dieux » entre vérités et principes opposés qui activent une virulence sanglante qui fait rage depuis quatorze siècles.

ÉTAT ET « SOCIÉTÉ CIVILE »

En effet, l'Europe d'aujourd'hui mène à son terme un processus débuté avec la Renaissance, celui de la sécularisation de la politique. Pensant tout ce temps, on est passé de l'État absolu du XVIIème et XVIIIème siècles, à l'État libéral et neutre du XIXème, puis à l'État total et autoritaire de la première moitié du XXème siècle et à l'État social de la deuxième moitié du XXème. On en est aujourd'hui à l'État post-moderne et post-national. Dans cette perspective, la « société » civile est devenue un « état de l'économie, de la culture, de l'assistance, de la bienfaisance et de la prévoyance, de la solidarité, de la transformation des moeurs. » La société civile embrasse ainsi tout le social. Les mouvements sociaux, dans lesquels s'organisent les tendances et les divers intérêts en lutte, constituant la société même, devenue un corps civil hétérogène.

La « société civile » d'aujourd'hui apparaît, en conclusion, comme un amalgame de courants et de minorités revendiquant des statuts particuliers au nom de communautés non intégrées et comme segments d'un ensemble au sein duquel s'opposent des « sens » disparates et conflictuels.

LE CONCEPT DE LÉGITIMITÉ

En revenant au concept d'État, or là où il y a pouvoir, il doit y avoir légitimité. Pour qu'il y ait obéissance et pour qu'il y ait *affectio societatis* il faut une forme intime d'adhésion au pouvoir de la part des citoyens.

La légitimité est un attribut de l'autorité. C'est l'adhésion volontaire à une forme spécifique de pouvoir. Dans l'État moderne, elle exprime une connexion entre la théorie générale du pouvoir et la théorie générale du droit. Anciennement et en tant qu'idée morale supérieure au droit, elle porte témoignage du sentiment de dévouement qui transcende la sphère de la politique. Ainsi, la source ultime de la légitimité se situe sur un plan qui allait au-delà de l'ordre juridique et remontait à la justification ultime de l'autorité (*potestas*). Depuis Ulpien et Thomas d'Aquin, la légitimité a été pensée comme la raison d'être de la société (*affectio societatis*) et *causa remota* du pouvoir.

La légitimité se définit de façon générale par rapport à la totalité d'une forme de pouvoir et pas à l'un de ses formes de régimes politiques, démocratie, aristocratie ou dictature. Elle désigne les différentes manières de se déterminer vis-à-vis de l'avenir ou pour le dire avec Ortega y Gasset, par

rapport au passé. Elle remonte à un principe ordonnateur unique, la foi politique, et tire ses origines de la communauté des croyants. Elle conserve, par ailleurs, la connotation religieuse qui fait d'elle l'expression de la conviction profonde et du libre arbitre de l'individu.

En Occident et du point de vue phénoménologique, la capacité du pouvoir d'obtenir obéissance se définit par la croyance en la légalité, en sa conformité à la loi en vigueur et à l'ordonnancement juridique existant. Cette phénoménologie est soustraite à l'incertitude de la norme coutumière.

Mais la suprématie de la légalité sur la légitimité est attribuée par Max Weber à l'avènement de la démocratie et au fait que le pouvoir est lui-même soumis à la loi car il ne peut être en aucun cas « *legibus solutus* ».

Par ailleurs, cette supériorité de la légalité est due à l'affirmation progressive d'une société hétérogène et individualisée (la *Gesellschaft*), prenant le pas sur une société homogène et organique (la *Gemeinschaft*).

La légitimité traditionnelle sera plus tard laïcisée par la théorie rousseauienne du « contrat » et par l'effort intellectuel de donner un corpus idéologique à une fiction, celle de l'auto-institution de la société par le « peuple ».

La critique de l'ordre moral et de l'ordre politique du passé par les « Lumières » a conduit à renier la majesté de la tradition et de la hiérarchie.

La recherche de légitimité politique des sociétés traditionnelles non-occidentales naît aujourd'hui de la séduction qu'ont exercé et continuent d'exercer sur ces pays les notions de « démocratie », de « régime démocratique » et plus encore de « constitution » politique.

Exaltant le modèle occidental, né de la « Raison », ces pays ignorent la pluralité des courants de pensée, opposés et critiques des « Lumières Historiques » et qui sont à l'origine du conservatisme néo-libéral – Burke, de Bonald, de Maistre et plus proche de nous, Ortega y Gasset.

Ce qui est remis en cause par les penseurs de cette « autre modernité » est le fondement conceptuel de la démocratie, ainsi que le lien social des régimes modernes et donc les notions de « peuple », de « constitution écrite » et, in fine, de « souveraineté populaire ».

Ce ne sont guère les méfaits de la Révolution qui sont condamnés par ces penseurs, mais les détournements de la Raison. Ce sont les changements de la perspective sentimentale qui sont visés par les « Anti-Lumières », le « culte de l'idée » et de la « Raison pure », la « Raison more-geometrico » faite pour être aimée par elle-même ; Ce sont ces changements, qui ont abouti au rejet du passé et à la réinvention totalitaire de la société et des empires idéologiques en abstraits comme l'Union Européenne.

En effet la « légitimité » présuppose un accord sur les valeurs, les idées et la philosophie sur lesquelles est bâtie une communauté traditionnelle. Du point de vue du droit et de l'ordre international sont aujourd'hui « légitimes » non seulement les formes de gouvernement qui peuvent prouver l'effectivité de l'autorité, mais aussi l'expérience de la communauté internationale fondée sur la reconnaissance de l'État-nation et de l'État à souveraineté populaire.

Ceci pousse les régimes autocratiques à recourir au « suffrage universel » pour se faire reconnaître comme « États de droit » sur la base d'une « moralité positive », celle de la communauté internationale, car est légitime l'État qui est régi par des lois. En effet, comme le disait Rousseau, « les lois sont de actes de volonté générale ».

On peut ainsi affirmer que la « souveraineté du peuple » est le fondement de tout ordre juridique, interne et international et la première expression de la modernité.

En ce qui concerne l'Union européenne, la souveraineté et la légitimité du pouvoir ne sont pas à confondre avec le déficit démocratique. Ce dernier fait référence à l'adoption d'un paradigme, le régime démocratique, et restreint ainsi la recherche du consentement aux citoyens qui considèrent l'organisation démocratique de l'Union comme une référence nécessaire. En effet, les partisans de cette doctrine ne décernent pas la logique des contre-pouvoirs qui est à la base de la conception rousseauienne de la démocratie.

Ces partisans se limitent à considérer les formes et les procédures d'exercice des décisions communautaires au lieu d'examiner l'efficacité comparative et les répercussions de ces mêmes politiques à l'échelle internationale. En réalité, les critiques des néoconservateurs, des néo-libéraux portent sur l'abstraction idéologique sur les artefacts sans légitimité et sans histoire et donc sur les constructions, qui ne sont pas fondées sur les mœurs, les traditions et le passé et dont la seule légitimité est un concept abstrait.

Machiavelli. Cette pensée reflète les mutations fondamentales qui transformèrent l'Europe du XVIe au XVIIIe siècle et qui ouvrirent des nouvelles perspectives à la manière par laquelle les hommes réfléchissent à la chose politique. Celle-ci est désormais sécularisée et inspirée par la logique des intérêts plutôt que par celle d'une vérité ou d'une valeur, métaphysique ou morale.

Elle marque l'émergence de l'État moderne, du réalisme politique et de la souveraineté. Depuis Machiavel, la doctrine de l'État et la tradition du réalisme embrassent toute entière l'Histoire occidentale car elles font corps unique avec le concept moderne de souveraineté, comme soumission à une autorité absolue, indivisible et inconditionnelle . C'est ce qu'on appellera plus tard la doctrine de la « Raison d'État », comme conception de la puissance internationale et interprétation calculée et rationnelle des intérêts nationaux.

La doctrine de Machiavel a un fondement idéologique et une justification prospective. Elle est empreinte de la force entraînante d'une utopie armée et de la séduction d'un dessein politique porté par le Sujet maître du politique, le Sujet Prince. Elle débouche enfin sur une théorie de la volonté et du pouvoir d'État. Or l'antinomie entre l'utopie et la *realpolitik* n'arrivera pas à résoudre le caractère irréconciliable de ces deux philosophies contradictoires, **l'utopie** comme quête idéaliste de nouveaux horizons politiques et la **Realpolitik**, comme rappel de la réversibilité des conquêtes humaines. En effet, toutes les révolutions se feront au nom de l'utopie et toutes les restaurations au nom du réalisme.